

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 septembre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 22 septembre 2015,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre dernière lettre datée du 14 septembre 2015 (A/ES-10/690-S/2015/707), je me dois d'appeler d'urgence votre attention sur la montée dangereuse des tensions à Jérusalem-Est occupée. Les politiques illégales et les provocations et incitations incessantes à la violence commises par Israël, Puissance occupante, et ses colons extrémistes contre le peuple palestinien, ses terres et ses lieux saints, en particulier sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa (Haram al-Charif), continuent d'exacerber les tensions et les susceptibilités religieuses entre le peuple palestinien et la Puissance occupante et risquent de déstabiliser davantage une situation déjà très précaire sur le terrain.

Cela étant dit, nous portons aujourd'hui à votre attention immédiate les risques que la situation ne se détériore encore davantage car Israël, Puissance occupante, multiplie les provocations et les incitations à la violence, alors que les Palestiniens musulmans se préparent à célébrer l'Aïd al-Adha, qui débutera le jeudi 24 septembre 2015. À cet égard, alors que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, a appelé la Puissance occupante à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute mesure ou de propos provocateur, à maintenir le statu quo historique à Haram al-Charif, en paroles et en actes, la Puissance occupante et ses colons extrémistes ont fait tout le contraire. De fait, le Premier Ministre israélien a ordonné la mise en place de points de contrôle supplémentaires dans l'ensemble de Jérusalem-Est occupée et demandé le déploiement de 800 réservistes additionnels ainsi que de milliers d'agents de la police dite des frontières dans la ville. En outre, depuis hier, les forces d'occupation israéliennes ont imposé des restrictions à l'entrée des musulmans sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, fermant tous les points d'accès sauf trois, n'autorisant l'entrée que des hommes de



plus de 40 ans et y interdisant totalement l'accès aux femmes. Les dernières provocations d'Israël, ses incitations à la violence et ses atteintes aux droits de l'homme du peuple palestinien, y compris le libre exercice du culte, ne favoriseront certainement pas un « retour au calme », mais constituent plutôt le meilleur moyen de susciter des affrontements et d'intensifier la violence.

De toute évidence, la situation demeure extrêmement tendue à la suite des violentes attaques perpétrées la semaine dernière par les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes contre des fidèles palestiniens sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, au cours desquelles les forces d'occupation ont usé de force excessive pour empêcher les fidèles palestiniens de passer et ont grièvement blessé des centaines d'entre eux en recourant à des gaz lacrymogènes, des grenades étourdissantes et des balles en caoutchouc. Par ailleurs, le recours excessif et disproportionné à la force par les forces d'occupation israéliennes contre des civils palestiniens a provoqué des heurts dans de nombreux quartiers de Jérusalem-Est et dans des villages, au cours desquels de nombreux autres civils palestiniens ont été blessés, notamment Sally Youssef Mouheissen, 13 ans, qui a reçu dans le cou une balle d'acier recouverte de caoutchouc. Ces horribles violations commises à l'encontre d'enfants ne cesseront pas tant que la Puissance occupante continuera de jouir de l'impunité qui a évité à ses forces de devoir rendre des comptes pour les crimes qu'elles avaient commis contre des civils palestiniens, notamment des enfants. Cette culture de l'impunité est flagrante à travers la demande inadmissible faite par le Premier Ministre israélien au Procureur général d'Israël « d'autoriser » les forces d'occupation d'appliquer des règles d'ouverture du feu dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment de recourir à des tireurs embusqués et d'utiliser des fusils de tireur d'élite contre les lanceurs de pierres palestiniens. Outre ce qui précède, les forces d'occupation israéliennes ont également arrêté plus de 150 Palestiniens au cours de la dernière semaine, la majorité d'entre eux étant âgés de 13 à 20 ans.

Nous continuons de répéter que toutes les mesures illégales prises par Israël à Haram al-Charif et dans le reste de Jérusalem-Est occupée vont à l'encontre des nombreuses résolutions adoptées sur la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, lesquelles demandent qu'il soit mis fin à toutes les politiques et mesures israéliennes visant à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qu'Israël, Puissance occupante, respecte les obligations lui incombant en vertu du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, qui interdit de telles mesures.

Nous considérons que tous ces actes de provocation contre les lieux saints du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les provocations incessantes et délibérées contre le peuple palestinien de la part de la Puissance occupante, que ce soit ceux du Gouvernement israélien, de ses forces d'occupation ou des colons illégaux, doivent retenir d'urgence toute l'attention de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité auquel incombe au premier chef, en vertu de la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons la communauté internationale à agir d'urgence et de façon responsable, en particulier compte tenu de la célébration prochaine de la fête de l'Aïd al-Adha, afin de désamorcer les tensions dangereuses qui règnent à Jérusalem-Est occupée, de mettre un terme aux violations du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, commises par la

Puissance occupante, et de l'amener à retirer immédiatement ses forces de tout le quartier environnant l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

Avant de terminer, j'ai le regret de vous informer également du meurtre d'Hadi Hachlamoun, 18 ans, qui a été tué aujourd'hui de trois balles tirées par les forces d'occupation israéliennes à un point de contrôle situé à Al-Khalil (Hébron) et laissée pour morte sur le trottoir pendant une demi-heure avant de recevoir des soins. Aujourd'hui également, Diaa Talahmé, 21 ans, a été tué lors d'affrontements avec les forces d'occupation israéliennes dans le village de Khoursa, près de Dora dans le sud d'Al-Khalil. Ces derniers meurtres ne sont que deux exemples parmi des centaines de situations où les forces d'occupation israéliennes se sont livrées à des assassinats brutaux et délibérés, continuant d'exacerber les tensions et de soulever la colère profonde et de susciter l'émotion du peuple palestinien, car ils confirment le mépris total d'Israël pour la vie des Palestiniens. La communauté internationale doit prendre des mesures pour amener Israël, Puissance occupante, à répondre de ces crimes et à cesser immédiatement toutes ses violations à l'encontre de la population civile palestinienne sous occupation.

La présente lettre fait suite aux 553 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 septembre 2015 (A/ES-10/690-S/2015/707), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
(Signé) Riyad **Mansour**